

LOI 1905

ON REFAIT *LE MATCH!*



théâtre **forum**
théâtre **immersif**
théâtre **d'improvisation**

écriture et mise en scène :
Aurélien Rochman

avec : David Brémaud, Lionel Chenail, Jennifer Gaudu et Marion Gutierrez

GENÈSE DU PROJET

9 décembre 1905 - 9 décembre 2025
120 ans de la loi de séparation de l'Église et de l'État

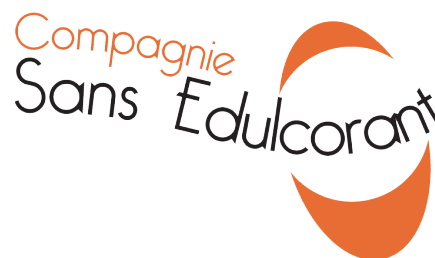
A l'occasion des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, la Compagnie Sans Edulcorant a conçu un parcours immersif en trois temps, sous forme de spectacles vivants pour les élèves de la 4e à la Terminale. Parcours de découverte à la fois de différentes formes de théâtre et du contexte du vote de la loi de séparation des Eglises et de l'État, il a été représenté pour la première fois à l'Assemblée Départementale de l'Essonne à l'occasion des 120 ans de la Loi.

La Compagnie Sans Edulcorant étant reconnue par le Pass Culture, le projet est présent sur Adage et peut être réservable en tant qu'offre collective.



1905. Le rapporteur du projet de loi, Aristide Briand, ici à la tribune de l'Assemblée, fait la une des journaux.
Photo : Collection Roger Viollet

QUI SOMMES-NOUS ?



Fondée en 2001, la Compagnie Sans Edulcorant crée du lien entre le patrimoine et notre époque par des spectacles, actions culturelles et ateliers accessibles à tous, et convie les publics de tous âges à éprouver, découvrir, imaginer, réfléchir...

Depuis 2013, la Compagnie a adopté une charte éco responsable pour renforcer sa démarche de développement durable. Prolongement de ses créations, les ateliers de pratiques artistiques visent à sensibiliser chacun aux êtres, aux choses et à l'art. Ils permettent d'exprimer pensées et ressentis, d'aiguiser un esprit critique, de partager une culture commune, bref, d'aller vers le vivre ensemble.

En s'appuyant sur un patrimoine culturel diversifié qui emprunte à tous les arts, la compagnie encourage les enfants et les adolescents au plaisir de la curiosité intellectuelle et du questionnement, stimulant leur réflexion et accroissant leur champ lexical.

Nos artistes et intervenants transmettent leur art avec bienveillance, nourrissant l'estime de soi, élément moteur et fondamental du bien grandir, favorisant par ailleurs l'apprentissage des compétences psychosociales et l'écoute de l'autre.

La compagnie valorise également l'image de la femme, la liberté de conscience, le respect de l'autre et la défense du droit des enfants au travers de spectacles comme «la Princesse Sans sommeil», «Moi, le violon», «Mystères et Malle Magique», ou «Hänsel & Gretel - Opéra». Car même si l'on ne parle pas la même langue, ou si l'on ne possède pas les mêmes habitudes ou les mêmes modes de vie, la curiosité et l'ouverture au monde permettent aux Hommes de dépasser leurs différences.

Ces valeurs fortes qui portent les actions de la compagnie depuis plus de 20 ans nous ont conduits à intervenir dans le cadre des Temps Périscolaires de la Ville de Paris pour y promouvoir les valeurs de la République. Nos interventions hebdomadaires visent à traduire en saynètes du quotidien les notions un peu abstraites abordées dans la charte de la laïcité à l'école, et à démontrer par la pratique de l'improvisation l'intérêt de la laïcité pour l'enfant et pour chacun de nous dans la société.

Avec cette rencontre d'une durée de 2 heures, nous mettons notre savoir-faire au service d'une (re) découverte des fondements de la loi de 1905.



Effectif : 4 comédiens

Besoins techniques :

2 pupitres
2 chaises

Présence 1 heure avant pour repérage des lieux.

Durée total : 2 heures

Jauge maximale : 120 (4 classes)

Tarif : 1650 € par représentation
2 représentations dans la journée : 1250€ /représentation

Frais : Frais de déplacement en supplément au-delà de la petite couronne

DÉROULÉ

Temps 1 « L'avant match » : la chape de plomb

Le contexte social en 1905 - 30 minutes

Trois scènes courtes jouées par les comédiens évoquent le contexte social juste avant 1905 et le poids de la religion tant du point de vue personnel que professionnel. En utilisant les techniques du théâtre-forum, les comédiens donnent à voir et font participer les élèves aux problématiques concrètes rencontrées à l'époque par les citoyens.

Selon la technique du théâtre forum, il est ensuite proposé aux élèves de participer en prenant la place de l'un des protagonistes, présents ou évoqués, sur la base d'une improvisation, dans l'optique de proposer d'autres réponses à ce qu'ils ont vu.

Cette mise en perspective permet de comprendre à quel point la loi de séparation des Églises et de l'État était nécessaire pour poser définitivement les fondements de la République Française telle que nous la connaissons, et pas uniquement pour ordonner les relations entre l'Église et l'État.

Temps 2 « On rejoue le match »

Spectacle immersif retraçant les débats à l'assemblée le 9 décembre 1905
– 60 minutes

Les élèves deviennent les députés qui assistent et participent aux débats, les réactions à ce qui est dit étant encouragées, et dirigées par un metteur-en-scène chef d'orchestre. La salle est organisée comme à la Chambre des députés en 1905 : extrême gauche, gauche, centre, droite...

Des extraits des discours prononcés par les protagonistes de l'époque ont été sélectionnés et agencés de façon à restituer au plus juste les forces politiques en présence, et surtout les enjeux. Intégralement issus des minutes conservées dans les annales de l'Assemblée Nationale, la langue est riche et les tournures de phrases parfois complexes. Les deux comédiens, figurant pour l'un les partisans de la loi, pour l'autre les opposants, donnent à entendre les idées des députés qui se sont succédé en tribune, tant lors de la discussion générale que du vote des articles et amendements. Parmi les plus de mille pages que représentent ces débats, l'accent est mis surtout sur les deux premiers articles, qui sont les plus connus et mériteraient d'être constitutionnalisés.

Temps 3 « Le match d'impros »

Le contexte aujourd'hui – 30 minutes

Ce sont cette fois les élèves seuls qui montent sur scène, aidés par l'un des comédiens, pour jouer une scène improvisée, évoquant les problématiques liées au respect de la laïcité et des valeurs de la République, telles qu'on peut en rencontrer aujourd'hui.

Ces improvisations, guidées, se font sur un thème tiré au sort parmi les notions fondamentales de la Charte de la Laïcité : la garantie de séparation des églises et de l'Etat, la liberté d'expression et de croyance, la promotion des sciences, l'égalité entre tous, l'éducation d'esprits libres. Trois groupes peuvent présenter une scène de cinq minutes. Un vote final, à main levée comme à la Chambre, élit la meilleure improvisation, au suffrage universel.

PRÉPARATION AU SPECTACLE

Éléments pédagogiques

Si le contexte et le poids de la religion **dans la société** sont explicités dans la première partie, la deuxième partie de ce concept-événement évoque des connaissances précises du contexte **politique** de l'époque, qu'il convient d'expliquer pour mieux saisir tous les enjeux.

Cette préparation au spectacle pourra prendre la forme de discussion en classe, un travail de recherche et de lecture de la loi, bref, un travail permettant d'aller plus loin, en amont comme en aval du spectacle, que cela soit en cours de français ou d'histoire.

Contexte historico-politique

En **1789**, la Révolution confisque **les édifices religieux** qui deviennent propriété de l'État. Le Contrat Social (un contrat moral qui détermine les relations entre l'État et les citoyens) fonde les bases de la République française et de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

En **1801**, Napoléon Bonaparte signe avec l'Église catholique romaine un **Concordat**, c'est à dire un contrat permettant de clarifier les relations entre l'Église catholique et l'État français. Ce dernier nomme les évêques et ceux-ci nomment les curés avec l'accord du gouvernement. Le clergé doit jurer fidélité au gouvernement, lequel les rémunère, inscrivant ainsi les cultes au budget de l'État.

L'école est devenue **laïque**, gratuite et obligatoire entre **1881** (Loi Jules Ferry) et **1886** (Loi Goblet), sous différentes lois qui bannissent la mainmise de l'Église dans l'instruction des enfants, c'est-à-dire des futurs citoyens.

La création des **syndicats** pour permettre la défense des travailleurs est promulguée en **1884** (Loi Waldeck- Rousseau).

L'Alsace et la Moselle sont annexées par l'Allemagne depuis 1871.

L'affaire Dreyfus, qui éclate en **1894**, concerne un officier juif d'origine alsacienne, Alfred Dreyfus, accusé d'avoir transmis des documents secrets à l'Allemagne, dans un climat particulièrement propice à l'antisémitisme et à la haine de l'Allemagne. L'affaire secouera la France jusqu'en 1906, la séparant en dreyfusards (partisans de l'innocence de Dreyfus) et antidreyfusards (partisans de sa culpabilité), avec en point d'orgue le texte d'Emile Zola "J'accuse!", au lendemain de l'acquittement de celui qui, pourtant, est le véritable coupable.

En **1904**, le gouvernement d'Emile Combes, sous lequel la commission de projet de loi de séparation des Églises et de l'État a beaucoup travaillé, tombe à la suite du scandale de **l'affaire des fiches**. On découvre en effet que le ministre de la Guerre fait fichier les officiers catholiques qui vont à la messe, dans un contexte d'accusations d'anti-républicanisme par la gauche.

La même année, le président Emile Loubet rend une visite d'État à Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, reconnaissant ainsi Rome comme capitale du pays, fâchant le pape qui rompt alors les **relations diplomatiques** entre l'Église et l'État Français, secouant un peu plus le respect du Concordat alors en vigueur.

Vocabulaire important

- Ministre **du** culte = prêtre, curé, évêque, abbé, prévôt...
- Ministre **des** cultes = ministre du gouvernement en charge des cultes (comme aujourd'hui celui de l'intérieur).

PRÉPARATION AU SPECTACLE

Éléments pédagogiques

Pour aller plus loin

En amont, comme en aval du spectacle

- Pourquoi est-ce important que l'État ne reconnaisse aucun culte ?
- Qu'est-ce que cela impliquerait si l'État en reconnaissait ? (Exemple de la Belgique)
- Connaissez-vous d'autres types de fonctionnement entre les États et les religions ?
- Qu'est-ce qu'un service public ? Comment est-il financé ? (qui paie ?) Par quels moyens (recettes), et par quel biais ? Qu'est-ce que cela implique en matière d'autorité de l'État ? Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ?
- Qu'est-ce qu'un budget ?
- Quels sont les symboles de la République que vous connaissez ? Qui est Marianne ?
- Quelles sont les similitudes et les différences entre la 3^e et la 5^e République ?
- Qu'est-ce que la représentation parlementaire ? À quoi sert-elle et comment s'organise-t-elle ?
- Connaissez-vous l'organisation et la répartition des courants politiques au parlement ?
- Qu'est-ce qu'être libéral ? Qu'est-ce qu'être républicain ?
En 1905 ? En 2025 ?
- Qu'est-ce qu'être d'extrême gauche ?
En 1905 ? En 2025 ?
- Qu'est-ce qu'être de gauche ?
En 1905 ? En 2025 ?
- Qu'est-ce qu'être du centre ?
En 1905 ? En 2025 ?
- Qu'est-ce qu'être de droite ?
En 1905 ? En 2025 ?
- Qu'est-ce qu'être d'extrême droite ?
En 1905 ? En 2025 ?
- Comment vote-t-on les lois ?
- Qui les écrit (les élabore) ? Qui les vote ? Qu'est-ce qu'un amendement ?

Quelques ressources

[Les relations États-religions en Europe et la laïcité, Anne-Laure ZWILLING](#)
[1905. La loi séparation des Églises et de l'État. Débats et mise en oeuvre. Xavier BONIFACE](#)
[La séparation de l'Église et de l'État, la loi du 9 décembre 1905, Pierre TOURNEMIRE](#)
[Loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État, Assemblée Nationale](#)

LES ARTISTES INTERVENANTS

Jennifer Gaudu

artiste dramatique & metteur en scène

En alternance



Jennifer entre en 2012 aux cours Florent, et suit en parallèle des études de droit privé (à Assas). Elle entre en 2016, diplômes en poche, au conservatoire Georges Bizet (20e). Sortie en 2019 avec un AET et un CET avec mention, elle crée sa compagnie de théâtre en 2018 : Féroce. Elle assurera la mise en scène de « Occupe-toi du bébé » de Dennis Kelly. Elle rejoint la compagnie Jolis Cœurs, qui propose des spectacles jeune public dans toute la France. En 2023 elle intègre la compagnie Taras à l'occasion de l'exploitation du spectacle « Le concierge » à La Divine Comédie pendant 6 mois.

En 2024 elle fait partie du projet « Métamorphoses » du collectif La Pépinière du nouveau monde. Elle rencontre Thomas Delaporte à cet occasion qui lui offre un rôle dans sa pièce Lauréate Artcena, « La Trace des passants », exploitée pendant 3 mois au Théâtre de la croisée des chemins au printemps 2025, reprise en novembre 2025 au Théâtre de la Flèche. La Cie Féroce créera sa deuxième pièce « Faire la Paire », lors d'une résidence au 104 en juin 2026.

Marion Gutierrez

artiste dramatique & metteur en scène

En alternance



Marion Gutierrez est une chanteuse multi-facettes qui aime voyager à travers les esthétiques et être au plus proche de son public. Si elle commence à 13 ans les cours de chant avec Schubert et Mozart, son désir de pluridisciplinarité la conduit d'abord à la Musical Arts Academy de Mayence où elle fait une formation de comédie musicale.

Réinstallée à Paris depuis juillet 2023, elle continue son chemin pluridisciplinaire en alternant entre des prestations comme chanteuse (ensemble vocal Les Heures, Saarländisches Staatstheater, Compagnie Sans Edulcorant...), des productions comme assistante à la mise-en-scène dans des théâtres germanophones (Theater Bonn, Saarländisches Staatstheater...) et une nouvelle activité de clown après une formation au Rire Médecin.

LES ARTISTES INTERVENANTS

Lionel Chenail artiste dramatique



Après une formation dans la Classe Supérieure d'Art Dramatique du Conservatoire de la Ville de Paris, Lionel Chenail joue Molière, Marivaux et Shakespeare aussi bien que Jean-Claude Grumberg ou Zola. Durant plusieurs années, il interprète pour la Compagnie de l'Escale, dans des lieux patrimoniaux de Fécamp, des contes de Maupassant, des poèmes de Victor Hugo, des paroles de marins ou de résistants. Il est également assistant à la mise en scène et il prête sa voix pour des documentaires, des spectacles de marionnettes et des lectures radiophoniques. À la télévision, on a pu le voir dans «Engrenages», la série de Canal+, dans «Parents mode d'emploi» et dans «Secrets d'histoire» où il incarnait Philippe d'Orléans. Dernièrement il jouait au Familistère de Guise dans une création d'après *Germinal*, dans «Résistance(s)», texte de Jean-Bernard Philippot publié aux éditions L'Harmattan et dans «C'est que du bonheur», spectacle sur les violences intra familiales.

David Brémaud artiste dramatique



Formé tout d'abord au Conservatoire du Centre de Paris puis au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Argenteuil et à l'École du Studio d'Asnières, David a suivi les enseignements de Jean-Louis Martin Barbaz, Patrick Simon, Yveline Hamon ou encore Hervé Van der Meulen. Côté cinéma, il tourne dans le film de Marion Laine «Voir le jour» avec Sandrine Bonnaire et dans «Grand Ciel», long-métrage Arte. Pour la télévision, on l'a vu dans les séries «Totems» pour Amazon, «La Promesse» pour TF1 réalisée par Laure de Butler. Pour France 2 dans «Le crime lui va si bien» réalisé par Stéphane Kappes ou encore pour France 3 dans «Amours à Mort» d'Olivier Barma et dans la série «Cassandra» réalisée par Bruno Garcia. Il prête sa voix à des fictions radiophoniques pour France Culture, pour «Attraction» de Florence Valéro ainsi que pour des livres audio dont «Woodwalkers» et pour les éditions Actes Sud.

Côté théâtre, David intègre le Collectif Or Normes dirigé par Christelle Derré et joue dans la «Tournée des Monts», participe à «Shangri-la» spectacle adapté de la BD de Mathieu Bablet, et crée «Ondine» de Giraudoux. Il joue dans «Les Chaussettes Orphelines» au Théâtre National de Bordeaux, puis au Théâtre Olympia - CDN de Tours avec la compagnie ADN. On le voit à la MAC de Créteil dans «Trace», texte lauréat Artcena, mis en scène par Gilles David de la Comédie-Française. Également metteur en scène, David a monté «Contes d'Amis» d'après les films d'Éric Rohmer pour le Festival d'Avignon 2025 ainsi qu'au Théâtre 14 et au Théâtre de la Reine Blanche en partenariat avec la Cinémathèque Française.

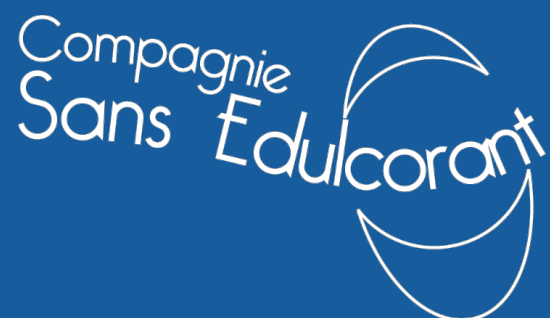
LES ARTISTES INTERVENANTS

Aurélie Rochman
auteur & metteur en scène



Aurélie est auteur et metteur en scène associée à la Cie Sans Edulcorant depuis 2001, et au Théâtre du Châtelet depuis 2010 pour le service jeune public. Elle travaille en appui artistique de professeurs de collège et lycée à la demande de grandes institutions (DIMEO – Opéra de Paris, Orchestre de Chambre de Paris, Musée du Louvre, Théâtre du Châtelet...) ou directement des établissements (collège Gustave Flaubert, Collège-Lycée Janson de Sully, Ecole Notre Dame de France, Collège Sévigné...), sans délaissier pour autant des créations plus personnelles produites par la Compagnie Sans Edulcorant.

Elle est l'auteur de nombreuses pièces jouées, tant au Théâtre du Châtelet (Venez comme vous chantez ! V1 et V2 ; Bal en couleurs : un dimanche en musique ; IVe arrondissement ; Meet me Cath ; Alice 2.0 ; Jean, Cosette, Gavroche et les autres ; Chantons sous la pluie...) que pour l'Orchestre de Chambre de Paris (Histoire des Quatre coins du monde), le théâtre de la Cruche (Râma et Sîtâ) ou la Compagnie Sans Edulcorant (citons La Princesse sans Sommeil, L'île des Couleurs, Communication du 3e type ; Sauvons demain ; Retour vers le soleil ; A l'Enchanteur ; Flamme Partout ! ; Hänsel & Gretel - Opéra ...).



Compagnie Sans Edulcorant

association à but non lucratif régie par la loi 1901

c/o MVAC

8 rue du Général Renault 75011 Paris

Contact

sansedulcorant.net

06 69 33 66 71

compagnie@sansedulcorant.net

Technique & administratif

Aurélie Rochman : 06 62 30 94 48 / a.rochman@sansedulcorant.net

Diffusion

Isabelle Lamotte : 06 80 41 69 61 / cieste2012@gmail.com

Retrouvez les vidéos, photographies et informations sur les actions et spectacles de la compagnie sur internet:

<http://www.sansedulcorant.net>